

COMMUNE D'ANNEVILLE-AMBOURVILLE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET COMMUNE

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune d'Anneville-Ambourville (www.anneville-ambourville.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 1^{er} mars 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental, de la Métropole ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Location de la salle des fêtes, des loyers communaux, des terrains communaux, cantine scolaire, bail civil, contrat de forage, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 1 584 200.65 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations.

Les salaires 2018 représentent 550 700.00 €.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 1 584 200.65 €.

b) Les principales recettes et dépenses de la section :

RECETTES	BP 2017 (pour mémoire)	CA 2017	BP 2018
13 - Atténuations de charges	7 000.00 €	451.05 €	2 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	45 100.00 €	64 681.27 €	70 500.00 €
73 - Impôts et taxes	512 584.00 €	614 732.22 €	597 000.00 €
74 - Dotations et participations	107 500.00 €	152 455.99 €	106 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	25 500.00 €	27 551.78 €	31 500.00 €
76 - Produits financiers	15 972.00 €	15 972.00 €	14 459.00 €
77- Produits exceptionnels		10 692.84 €	
042 – Opérations d'ordre de transfert		7 581.20 €	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	962 963.46 €	962 963.46 €	762 741.65 €
TOTAL GENERAL	1 676 619.46 €	1 857 081.81 €	1 584 200.65 €

Commentaires : EN RECETTES

- Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses », l'augmentation importante de cette ligne budgétaire s'explique par l'attente de redevances de contrat de bail civil.
- Au chapitre 73 « Impôts et taxes », une taxe supplémentaire sur la consommation finale d'électricité est attendue.
- Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », l'augmentation s'explique par un loyer supplémentaire.
- Au 002 « Excédent de fonctionnement », la somme est inférieure à l'année passée car nous avons 166 839.39 € de restes à réaliser (RAR 2017).

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2018 restent les mêmes que l'année précédente.

- Taxe d'habitation : 6.94 %
- Taxe foncière sur bâti : 19.01 %
- Taxe foncière sur non bâti : 27.69 %

Les dotations de l'Etat :

A la date du vote du budget, les montants pour 2018 ne sont pas connus.

Nous avons minimisé ces dotations.

DEPENSES	BP 2017 (pour mémoire)	CA 2017	BP 2018
11 - Charges à caractère général	528 700.00 €	346 605.03 €	530 700.00 €
12 - Charges de personnel	579 700.00 €	494 518.40 €	550 700.00 €
14 - Atténuation de produits	100.00 €	1 452.00 €	2 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	99 600.00 €	75 515.66 €	101 600.00 €
67 - Charges exceptionnelles	18 500.00 €	10 585.13 €	18 500.00 €
042 - Opération d'ordre	30 000.00 €	27 201.40 €	
022 - Dépenses imprévues	20 019.46 €		19 883.65 €
023 - Virement à la section d'investissement	400 000.00 €		360 817.00 €
TOTAL GENERAL	1 676 619.46 €	955 877.62 €	1 584 200.65 €

Commentaires :

EN DEPENSES

- Au chapitre 11 « Charges à caractère général », regroupant les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes, l'augmentation s'explique du fait de la multitude des contrats de prestation de service afin que les bâtiments soient conformes à la réglementation.
- Au chapitre 12 « Charges de personnel », une petite baisse liée au départ d'un contractuel (CDD) ainsi que la fin d'une Allocation Retour à l'Emploi (ARE).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions en lien avec la construction du local périscolaire et les travaux de rénovation de l'Eglise...).
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

b) Les principales recettes et dépense de la section :

RECETTES	BP 2017 (pour mémoire)	CA 2017	BP 2018
001 - Excédent d'investissement	18 974.68 €	18 974.68 €	28 376.85 €
040 - Opérations d'ordre de transfert (Amortissement)	30 000.00 €	27 417.40 €	
041 - Opérations patrimoniales	226 612.00 €	223 764.80 €	
10 - Dotations diverses	48 000.00 €	52 398.97 €	30 000.00 €
1068 - Excédent de fonctionnement affecté	27 934.32 €	27 934.32 €	138 462.54 €
13- Subventions d'investissement	395 472.00 €		319 054.00 €
27- Autres immobilisations financières	33 616.00 €	33 616.00 €	35 129.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	400 000.00 €		360 817.00 €
TOTAL GENERAL	1 180 609.00 €	384 106.17 €	911 839.39 €

Commentaires :
EN RECETTES

- Au chapitre 13 « Subvention d'investissement »
Les subventions accordées pour la construction du local périscolaire
DETR : 109 554.00 €
Département : 87 500.00 €
CAF : 50 000.00 €
Métropole Rouen Normandie : 44 000.00 €
Réserve parlementaire : 10 000.00 €
Subventions prévues pour Travaux Eglise
Métropole Rouen Normandie : 18 000.00 €

DEPENSES	BP 2017 (pour mémoire)	RAR 2016	CA 2017	BP 2018	RAR 2017
020 - Dépenses imprévues	30 000.00 €			30 000.00 €	
041 - Opérations patrimoniales	226 612.00 €		231 346.00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	69 280.00 €	9 795.00 €	23 773.04 €	26 000.00 €	15 567.79 €
21- Immobilisations corporelles	132 000.00 €		24 411.11 €	70 500.00 €	
204 - Groupement de collectivités				40 000.00 €	
23 - Immobilisation en cours	675 808.00 €	37 114.00 €	76 199.17 €	578 500.00 €	151 271.60 €
	1 133 700.00€ + 46 909 .00 €		355 729.32 € + 166 839.39 €	745 000.00 € + 166 839.39 €	
TOTAL GENERAL	1 180 609.00 €		522 568.71 €	911 839.39 €	

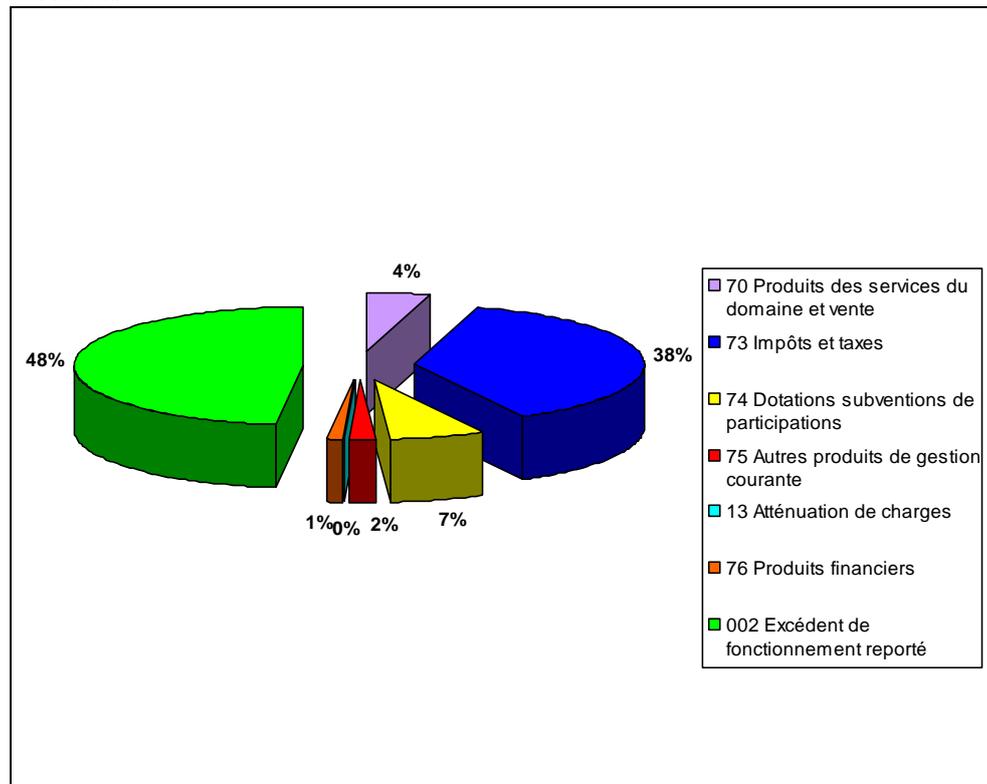
Commentaires :
EN DEPENSES

- Au chapitre 20 « immobilisations incorporelles »
Achat de matériel informatique, de mobiliers, d'un broyeur
- Au chapitre 21 « immobilisations corporelles »
Frais études « périscolaire »
- Au chapitre 23 « Immobilisation en cours »
La construction du local périscolaire est estimée à 625 235 € TTC
Les travaux de l'Eglise de rénovation 4^{ème} tranche sont estimés à 50 000.00 €
Les travaux création d'une allée au cimetière sont de 11 271.60 €

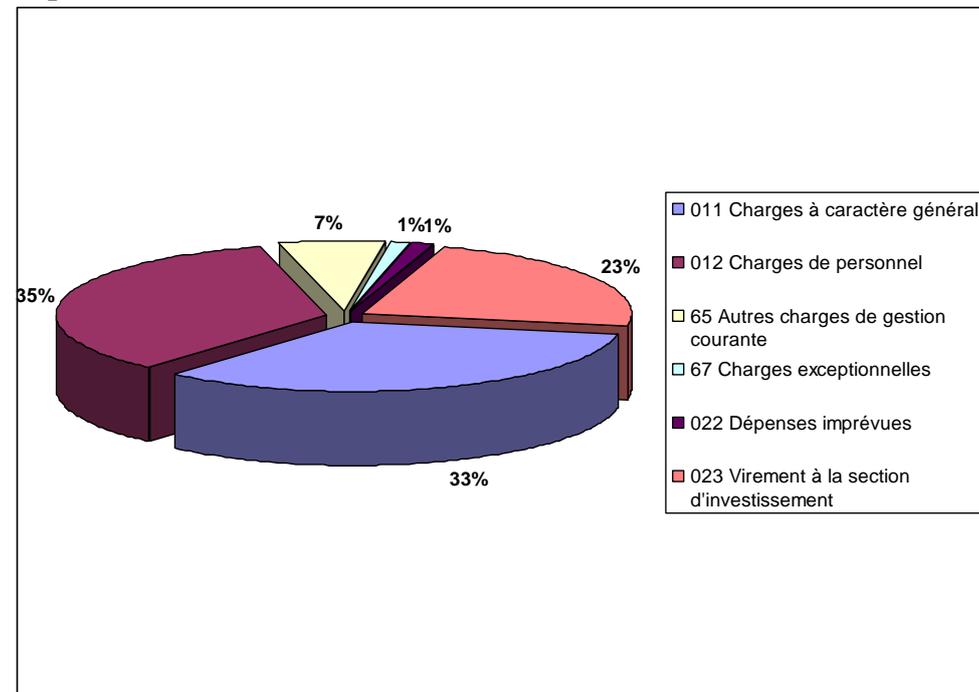
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

FONCTIONNEMENT 1 584 200.65 €

Recettes

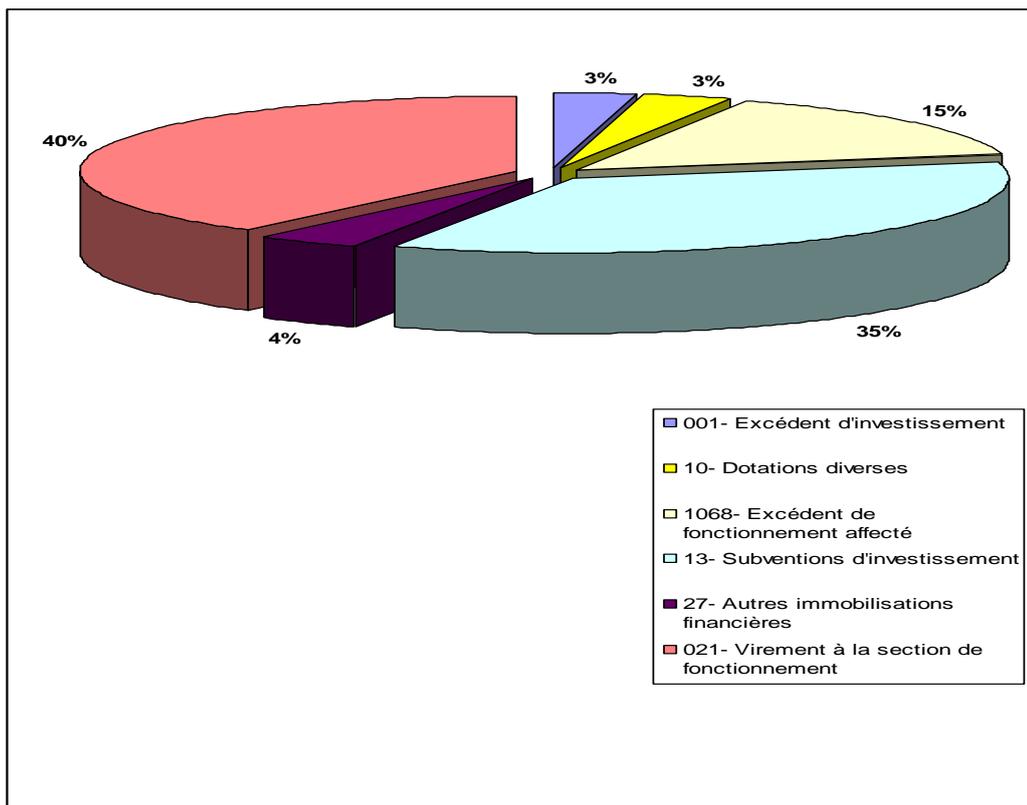


Dépenses



INVESTISSEMENT 911 839.39 €

Recettes



Dépenses

